

RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIER DU 17 NOVEMBRE 2019

ARTICLE 1 : Le vide grenier est organisé par le Foyer d'Education Populaire Etienne Billières (FEPEB) dont le siège est 59 rue Vestrepain 31100 Toulouse. Il se déroulera de 8h à 16h dans la Maison de Quartier Fontaine Lestang à Toulouse (même adresse).

ARTICLE 2 : Pour avoir accès aux emplacements les exposants doivent :

- avoir rempli les 2 documents administratifs demandés (inscription et règlement),
- s'être acquitté du montant de l'inscription de 15€ (chèque ou espèces) pour l'emplacement (incluant la mise à disposition d'une table et d'une chaise),
- avoir fourni une photocopie recto verso de leur carte d'identité,
- Le déclarant doit être majeur.

ARTICLE 3 : L'accès à l'emplacement est obligatoirement accompagné d'un organisateur. L'exposant est obligé de respecter l'emplacement désigné. Aucun exposant ne peut s'installer sans autorisation. L'attribution des stands se fera en conformité avec le choix établi lors de l'inscription.

ARTICLE 4 : Le déballage et l'installation se fera entre 7h et 8h. Les exposants pourront se servir des places de stationnement uniquement pour décharger et devront garer leur véhicule à distance. Aucun véhicule ne pourra pénétrer sur le site d'exposition après 8h.

ARTICLE 5 : Le FEPEB n'est pas responsable des détériorations, vols, intempéries et de leurs conséquences. Les exposants s'engagent par ailleurs à respecter les infrastructures mises à leur disposition et à renoncer à tout recours contre les organisateurs.

ARTICLE 6 : Toute place réservée sera payée lors de l'inscription et ne pourra en aucun cas être remboursée. En cas d'intempéries les exposants ne pourront prétendre à aucun règlement ni indemnité.

ARTICLE 7 : Les exposants doivent attester qu'ils ne participent pas à plus de deux manifestations du même genre au cours de l'année (article R321-9 du code Pénal)

ARTICLE 8 : En cas d'incapacité de tenue de l'événement (intempéries, dégradation des locaux ou autres causes imprévisibles) l'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation.

ARTICLE 9 : A part le stand buvette installé par l'organisateur, la vente des produits alimentaires est strictement interdite.

ARTICLE 10 : Tout exposant ne respectant pas le dit règlement en troublant l'ordre public pourra être exclu immédiatement sans indemnité ni recours.

- Je certifie être un particulier et non un professionnel de la brocante.*
- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du vide grenier et je m'engage à le respecter.*
- J'atteste ne pas avoir participé à plus de 2 manifestations du même genre au cours de l'année.*

Fait à Toulouse le

Signature de l'exposant

INSCRIPTION AU VIDE-GRENIER DU 17 NOVEMBRE 2019

Les 2 documents « Inscription et Règlement » sont à compléter + joindre le chèque et la photocopie recto/verso de la carte identité, dossier à retourner à l'adresse :

**VIDE-GRENIER du FEPEB, MAISON DE QUARTIER FONTAINE-LESTANG,
59 rue Vestrepain – 31100 TOULOUSE**

EMPLACEMENT

- NUMÉRO DE L'EMPLACEMENT :
- PRIX DE L'EMPLACEMENT (table et chaise fournies): 15 €

EXPOSANT :

- NOM : PRÉNOM :
- ADRESSE :
-
- Mail : Portable :
- Pièce d'identité présentée : N°

RÈGLEMENT :

Chèque libellé à l'ordre de FEP Etienne Billières

Banque :

N° chèque :

OU

Espèces

OBJETS EXPOSÉS À LA VENTE :